

Référentiel de compétences
& dispositif de certification
« Diagnostic des dispositifs de stockage
d'hydrocarbures »

Sommaire

PRESENTATION DE LA CERTIFICATION	3
Objectif de la certification	3
Périmètre de l'activité liée à la certification	4
Compétences globales visées par la certification	4
REFERENTIEL DE COMPETENCES	5
Voies d'accès	8
DISPOSITIF DE CERTIFICATION	8
Modalités d'évaluation des compétences	8
Modalités d'obtention de la certification	8
Référentiel de certification	9

PRESENTATION DE LA CERTIFICATION

Objectif de la certification

La certification « **Diagnostic des dispositifs de stockage d'hydrocarbures** » valide les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de réservoirs d'hydrocarbures (dispositifs de stockage de combustibles ou de carburants) non classés ICPE (cf. point éclair) et pouvant être intégrés au sein des établissements recevant du public (ERP) de niveau 5.

Elle permet au titulaire de/d' :

- Evaluer le bon fonctionnement d'un dispositif de stockage dans son environnement et selon la réglementation en vigueur.
- Poser un diagnostic et délivrer un conseil adapté.

Informations complémentaires :

Dispositif de stockage de combustibles ou carburants :

Réservoir et équipements associés dans un environnement spécifique :

- Environnement (mode de stockage : enterré, en fosse, aérien) ;
- Type de réservoir (acier, plastique, PRV) ;
- Implantation (chauffage, distribution de combustible ou carburant, réglementation) ;
- Equipements associés : conduites, accessoires (pompes de transfert – mesure de niveau), accessoires de prévention des pollutions, accessoires de prévention des incendies et accessoires de prévention des corrosions ;
- Combustible : Corps dont la combustion produit de la chaleur. Combustibles solides (anthracite, bois, houilles...), liquides (essence, mazout, pétrole), gazeux (butane, gaz) ;
- *Carburant* : combustible qui alimente un moteur (moteur thermique, fusée, etc.) qui transforme l'énergie chimique du *carburant* en énergie mécanique.

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) :

On appelle installation classée pour la protection de l'environnement, les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Etablissements recevant du public (ERP) :

Les ERP sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation. Une entreprise non ouverte au public, mais seulement au personnel, n'est pas un ERP. Les ERP sont classés en catégories qui définissent les exigences réglementaires applicables (type d'autorisation de travaux ou règles de sécurité par exemple) en fonction des risques. Les catégories sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les salariés (sauf pour la 5e catégorie). La catégorie 5 correspond à : en fonction de seuils d'assujettissement.

Périmètre de l'activité liée à la certification

Chez un particulier ou une entreprise, sur une installation de chauffage ou une installation de distribution de combustibles ou carburants, à partir d'une demande provenant du client, ou suite à un retour d'information (fuite, dysfonctionnement de l'installation) émanant d'un chauffeur livreur, d'un commercial, d'un technicien d'installation ou d'un chauffagiste, ou encore dans une démarche de service continu (maintenance préventive) hors dysfonctionnement, l'intervenant réalise un état des lieux du dispositif de stockage de combustibles ou de carburants qu'il soit fonctionnel ou abandonné. En fonction du contexte, de la vétusté du dispositif et du besoin client, il met en œuvre une procédure simple ou avancée de contrôles, en utilisant les équipements disponibles, les techniques et tests appropriés.

Fort des observations et résultats, il formalise un diagnostic de l'installation, propose les mesures préventives et correctives nécessaires à son bon fonctionnement, sa longévité ou bien sa disparition dans le respect de la réglementation en vigueur et du développement durable.

Les mesures proposées peuvent être multiples :

- Niveau conseil :
 - Conseil sur les travaux nécessaires à la mise en sécurité minimale ;
 - Conseil sur le respect utilisateurs des contrôles périodiques et des bonnes pratiques.
 - Niveau entretien et réparation basiques :
 - Contrôle approfondi et mise en conformité si nécessaire des éléments de l'installation (structure externe et interne, raccordements, instruments de contrôle / communication et de prévention) ;
 - Nettoyage de la cuve.
 - Niveau réhabilitation/remplacement :
 - Réhabilitation de la cuve (réparation ou transformation de la cuve par des techniques spécialisées) ;
Ou bien,
 - Remplacement en neuf de la cuve existante (y compris suppression ou inertage de l'ancienne cuve).
- Plus particulièrement, dans le cas d'un dispositif abandonné :
- Suppression de la cuve existante et son recyclage ;
Ou bien,
Inertage de la cuve.

Compétences globales visées par la certification

- C1 - Réaliser un état des lieux général de l'installation.
- C2 - Effectuer les tests d'étanchéité et autres tests appropriés par rapport à l'installation.
- C3 - Etablir un compte rendu et prodiguer un conseil. Formaliser une fiche diagnostic avec propositions.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

Composantes de la brique de compétences	Compétences globales	Sous-compétences / savoirs faire
Brique unique - Diagnostiquer un dispositif de stockage		
Etat des lieux	<p>C1. Réaliser un état des lieux général de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec le client utilisateur, réaliser un état des lieux général de la cuve dans son environnement et selon la réglementation en vigueur, à partir d'un contrôle visuel complet, d'un questionnement utilisateur, des moyens de contrôle de l'installation et de la documentation existante. 	<p>C1.1. Identifier et caractériser l'installation en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le type d'installation (type de cuve : sa nature, sa contenance, son accessibilité, sa situation, son environnement) ; - Repérer et identifier les accessoires en présence (limiteur, détecteur, évent, remplissage, jauge) ; - Repérer et identifier les tuyauteries dans l'environnement de la cuve (fonctions, sections, matériaux, raccordements). <p>C1.2. Appliquer la méthodologie de contrôle appropriée à la typologie du dispositif. La présenter éventuellement au client.</p> <p>C1.3. Vérifier la conformité de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détenir ou trouver les normes applicables au sens de la législation ; - Vérifier la conformité du réservoir et des accessoires à la réglementation et aux normes applicables au sens de la législation ; - Vérifier l'implantation correcte des tuyauteries (pente).

Composantes de la brique de compétences	Compétences globales	Sous-compétences / savoirs faire
		<p>C1.4. Evaluer la fonctionnalité du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état de la cuve, de son aspect extérieur (quand visible), de son environnement et de son utilisation ; - Poser les questions pertinentes à l'utilisateur de la cuve ; - En déduire les éventuels problèmes associés ; - Détecter une éventuelle présence d'eau dans un réservoir ; - Déterminer les causes de présence d'eau ou sédiments dans la cuve.
<p>Test d'étanchéité</p>	<p>C2. Effectuer les tests d'étanchéité et autres tests appropriés par rapport à l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'étanchéité de la cuve et des systèmes associés en utilisant les équipements à disposition et/ou les tests adaptés. - Identifier les dysfonctionnements. 	<p>C2.1. Réaliser efficacement les différents tests, temporaires ou permanents, de mesure d'étanchéité et débit de fuite :</p> <p>Temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test dépression - Test mille bulles - Test ultrasons - Test vérification niveau - Test hydraulique <p>Permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test détecteurs de fuite si existant <p>C2.2. Formaliser les résultats.</p>

Composantes de la brique de compétences	Compétences globales	Sous-compétences / savoirs faire
Compte rendu de diagnostic	<p>C3. Etablir un compte rendu et prodiguer un conseil. Formaliser une fiche diagnostic avec propositions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et présenter le résultat du contrôle visuel et des tests à l'aide de la fiche diagnostic associée. - Sensibiliser le client à l'importance du contrôle périodique, aux conséquences d'une pollution, aux bonnes pratiques et à la réalisation d'éventuels travaux obligatoires ou recommandés, sur la base des critères d'efficacité et de coûts. 	<p>C3.1. Formaliser et présenter une fiche diagnostic.</p> <p>3.2. Effectuer auprès de l'utilisateur une synthèse des principales observations.</p> <p>3.3. Formuler des propositions en fonction de l'utilisation de la cuve : En cas de non-conformité réglementaire, proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'installation ; - Remise en conformité (réparation - modification). <p>En cas de conformité réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recommander les bonnes pratiques. <p>3.4. Argumenter les propositions sur la base des critères d'efficacité et des critères de coûts (par comparaison approximative).</p> <p>3.5. Sensibiliser le client à l'importance du contrôle périodique, aux conséquences d'une pollution et d'éventuels travaux recommandés.</p>

DISPOSITIF DE CERTIFICATION

Voies d'accès

La certification est accessible par la voie de la formation et par la voie externe (directe ou l'expérience).

- Dans le cadre d'un accès par la formation, le parcours est réalisé en continu sur une durée de 4 jours (3 jours pour la formation et 1 jour pour les évaluations).
- Dans le cadre d'un accès par la voie externe, les évaluations sont organisées sur ½ journée.

Modalités d'évaluation des compétences

Par la voie formation

1. Un questionnaire technique écrit portant sur les connaissances fondamentales du référentiel.
2. Une mise en situation individuelle (2 ateliers) de diagnostic sur une installation simulée ou réelle. Un questionnement complémentaire éventuel pendant la mise en situation peut être réalisé en fonction du niveau de prestation du candidat.

Par la voie externe (directe ou expérience)

1. Une mise en situation individuelle (2 ateliers) de diagnostic sur une installation simulée ou réelle en entreprise ou en centre de formation. Un questionnement complémentaire éventuel pendant la mise en situation peut être réalisé en fonction du niveau de prestation du candidat.
2. Un entretien avec le jury.

Modalités d'obtention de la certification

Le jury paritaire national est souverain pour attribuer la certification au regard des résultats aux évaluations. Il est composé de 3 membres de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) de la branche : 1 président et 2 professionnels du domaine.

La certification est constituée d'une brique unique insécable, il n'y a pas de possibilité de validation partielle. La certification est acquise à vie.

Référentiel de certification

Compétences évaluées		Evaluation	
Briques / Compétences	Sous-compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation (Qualité recherchée)
<p>C1. Réaliser un état des lieux général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En relation avec le client utilisateur, réaliser un état des lieux général de la cuve dans son environnement et selon la réglementation en vigueur, à partir d'un contrôle visuel complet, d'un questionnement utilisateur, des moyens de contrôle de l'installation et de la documentation existante. 	<p>C1.1. Identifier et caractériser l'installation en présence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le type d'installation (type de cuve : sa nature, sa contenance, son accessibilité, sa situation, son environnement) - Repérer et identifier les accessoires en présence (limiteur, détecteur, évent, remplissage, jauge) - Repérer et identifier les tuyauteries dans l'environnement de la cuve (fonctions, sections, matériaux, raccordements). <p>C1.2. Appliquer la méthodologie de contrôle appropriée à la typologie du dispositif. La présenter éventuellement au client.</p> <p>C1.3. Vérifier la conformité de l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détenir ou trouver les normes applicables au sens de la législation 	<p><u>Par la formation :</u> Questionnaire écrit portant sur les connaissances fondamentales</p> <p>Mise en situation individuelle de diagnostic sur une installation simulée ou réelle : réaliser l'état des lieux d'une installation en appliquant la méthodologie appropriée. L'installation est représentative des installations rencontrées et présente les défauts courants principaux.</p> <p><u>Par la voie externe (directe ou l'expérience) :</u> Mise en situation individuelle de diagnostic sur une installation simulée ou réelle</p>	<p>Maîtrise des connaissances fondamentales</p> <p>Qualité de l'identification de l'installation</p> <p>Exhaustivité de la description (caractéristiques)</p> <p>Pertinence de la méthodologie utilisée au regard de l'installation</p> <p>Cohérence de la chronologie du diagnostic</p> <p>Maîtrise de la réglementation et des normes</p> <p>Qualité et exhaustivité de la vérification de conformité</p>

Compétences évaluées		Evaluation	
Briques / Compétences	Sous-compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation (Qualité recherchée)
	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la conformité du réservoir et des accessoires à la réglementation et aux normes applicables au sens de la législation ; - Vérifier l'implantation correcte des tuyauteries (pente) <p>C1.4. Evaluer la fonctionnalité du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état de la cuve, de son aspect extérieur (quand visible), de son environnement et de son utilisation - Poser les questions pertinentes à l'utilisateur de la cuve - En déduire les éventuels problèmes associés - Détecter une éventuelle présence d'eau dans un réservoir - Déterminer les causes de présence d'eau ou sédiments dans la cuve 		<p>Qualité de l'examen visuel</p> <p>Exhaustivité des points de contrôle</p> <p>Pertinence du questionnement utilisateur</p> <p>Utilisation efficace de la documentation et des accessoires à disposition</p> <p>Efficacité de la détection de présence d'eau</p> <p>Pertinence de l'analyse des causes</p>
<p>C2. Effectuer les tests d'étanchéité et autres tests appropriés par rapport à l'installation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'étanchéité de la cuve et des systèmes associés en utilisant 	<p>C2.1. Réaliser efficacement les différents tests, temporaires ou</p>	<p><u>Par la formation</u></p> <p>Mise en situation individuelle de diagnostic sur une installation simulée ou réelle : réaliser un ou plusieurs tests d'étanchéité sur l'installation.</p>	<p>Pertinence/Choix du (des) test(s) utilisé(s) au regard de l'installation</p>

Compétences évaluées		Evaluation	
Briques / Compétences	Sous-compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation (Qualité recherchée)
<p>les équipements à disposition et/ou les tests adaptés.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Identifier les dysfonctionnements. 	<p>permanents, de mesure d'étanchéité et débit de fuite :</p> <p>Temporaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test dépression - Test mille bulles - Test ultrasons - Test vérification niveau - Test hydraulique <p>Permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test détecteurs de fuite si existant. <p>C2.2. Formaliser les résultats.</p>	<p><u>Par la voie externe (directe ou l'expérience)</u></p> <p>Mise en situation individuelle de diagnostic sur une installation simulée ou réelle</p>	<p>Conformité et efficacité de la mise en œuvre dans les règles de l'art.</p> <p>Cohérence et exploitabilité des résultats</p>
<p>C3. Etablir un compte rendu et prodiguer un conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Formaliser et présenter le résultat du contrôle visuel et des tests à l'aide de la fiche diagnostic associée. – Sensibiliser le client à l'importance du contrôle périodique, aux conséquences d'une pollution, aux bonnes pratiques et à la réalisation d'éventuels travaux obligatoires ou recommandés, sur la base des critères d'efficacité et de coûts. 	<p>C3.1. Formaliser et présenter une fiche diagnostic.</p> <p>C3.2. Effectuer auprès de l'utilisateur une synthèse des principales observations</p>	<p><u>Par la formation</u></p> <p>Mise en situation individuelle de diagnostic sur une installation simulée ou réelle : rédiger une fiche diagnostic au fur et à mesure de la procédure (production d'un document) & présenter le diagnostic au client et le conseiller (mise en situation par jeu de rôle)</p> <p><u>Par la voie externe (directe ou l'expérience)</u></p>	<p>Qualité et exhaustivité du compte rendu</p> <p>Respect du modèle (si imposé)</p> <p>Pertinence et cohérence de l'analyse au regard des éléments recueillis</p> <p>Qualité de l'échange intervenant/client</p> <p>Qualité et exhaustivité de la synthèse présentée</p>

Compétences évaluées		Evaluation	
Briques / Compétences	Sous-compétences	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation (Qualité recherchée)
	<p>C3.3. Formuler des propositions en fonction de l'utilisation de la cuve : En cas de non-conformité réglementaire, proposer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement de l'installation - Remise en conformité (réparation - modification) <p>En cas de conformité règlementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - recommander les bonnes pratiques. <p>C3.4. Argumenter les propositions sur la base des critères d'efficacité et des critères de coûts (par comparaison approximative).</p> <p>C3.5. Sensibiliser le client à l'importance du contrôle périodique, aux conséquences d'une pollution et à l'importance des éventuels travaux recommandés.</p>	<p>Mise en situation individuelle de diagnostic sur une installation simulée ou réelle</p>	<p>Pertinence et qualité des propositions formulées</p> <p>Qualité et cohérence de l'argumentaire</p> <p>Exhaustivité des points de sensibilisations</p>